

111

DU 23 SEPTEMBRE 1994

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 94-519 /MFPPRA/DGFP/DGCA
portant promotion au titre des
années 1989, 1991 et 1993 des
Ingénieurs Principaux des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I,
des services techniques (Mines et
Industrielles). En tête NTARI
Michel.

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
réfente du statut général de la Fonction Publique;
Vu le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des services
techniques;

D.G.B.

Vu le Décret n° 62-130/MF du 09 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;
Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires;

D.G.C.F.

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du
05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires
des Fonctionnaires;

Vu le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives
des agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives;

Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Mars 1993 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires;

Vu le Décret n° 94-519 /MFPPRA-DGFP/DGCA du 23 Septembre 1994
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre des années 1989, 1991 et 1993, des Ingé-
nieurs Principaux des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des services techniques (Mines et Industrielles).
En tête NTARI Michel.

DECRETE :

.../...B.1

ARTICLE 1er : - Sont promus au titre des années ci-après aux échelons supérieurs de leur grade, Les Ingénieurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines et Industrie) dont les noms suivent, Acc: néant.

A

Année 1989

Au 2ème échelon, indice 940

Mesieurs : - NTARI (Michel)..... P/C du 16-01-89 (D G I)
- NSONGUISSA-MOULANGOU Gilbert.... P/C du 21-07-89 (D G E H)

Année 1991

Au 3ème échelon, indice 1010

Mesieurs : - NTARI Michel..... P/C du 16-01-91 (D G I)
- NSONGUISSA-MOULANGOU (Gilbert).... P/C du 21-07-91 (D G E H)

Année 1993

Au 4ème échelon, indice 1140

Mesieurs : - NTARI Michel..... P/C du 16-01-93 (D G I)
- NSONGUISSA-MOULANGOU (Gilbert).... P/C du 21-07-93 (D G E H)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour le 2ème échelon, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées pour le 3ème et 4ème échelon, sera enregistré et publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera/-

Brazzaville, le 23 Septembre 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY OYANGA

Jean Prosper KOYO

AMPLIATIONS :

- J.O.R.C.....1
- DGE/DGCF.....5
- DGFP/DGCA.....4
- MME/DAF/DGM.....6
- DGEH/DGI.....4
- SGG/BC.....3
- INTERESSES.....4
- DOSSIERS.....4